

Donnacona, 28 août 2024

À tous les parents d'élèves du Centre de services scolaire de Portneuf

Objet : Assurances responsabilité civile

Chers parents,

À titre informatif, nous tenons à vous faire quelques précisions concernant l'assurance responsabilité civile du Centre de services scolaire de Portneuf.

Cette dernière permet une indemnisation aux parents ou à l'élève adulte lors d'un accident au cours duquel l'école ou le Centre de services scolaire serait tenu responsable. Dans le cas où l'accident ne serait pas attribuable à une faute commise par l'école ou le Centre de services scolaire, le parent ou l'élève adulte devra assumer les frais relatifs aux soins médicaux et paramédicaux incluant les frais d'ambulance (exemples: bris de lunettes, frais dentaires et autres).

Par conséquent, nous suggérons aux parents et aux élèves adultes de souscrire, si ce n'est déjà fait, à une assurance qui vous assurera une protection financière en cas d'accident.

N'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat général pour tout renseignement complémentaire au 418-285-2600, poste 5027.

Veuillez agréer, chers parents, mes salutations distinguées.



Marie-Claude Gignac
Directrice du secrétariat général,
des archives et des plaintes